



*Vivez Lac-Etchemin...
goûtez notre hospitalité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour publication immédiate

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA RENATURALISATION DES RIVES DÉGRADÉES OU ARTIFICIELLES DU LAC ETCHEMIN ET PRÉSENTATION DU RAPPORT « SUIVI DE L'ÉTAT DES BERGES DU LAC ETCHEMIN – BILAN 2009-2012 »

Au responsable de l'information

Lac-Etchemin, le 26 février 2013 – À la séance ordinaire du 2 avril prochain, le Conseil municipal adoptera le règlement concernant la renaturation des rives dégradées ou artificielles du lac Etchemin. Ce règlement vise à renaturer les rives dégradées ou artificielles des propriétés adjacentes au lac Etchemin en fixant les interventions permises autour dudit lac et en rétablissant, à un niveau adéquat, l'intégrité de la végétation des bandes de protection riveraines de manière à restituer, à un niveau aussi élevé qu'il sera possible de le faire, leur caractère naturel.

Les rives dégradées ou artificielles devront être renaturées dans la rive sur une profondeur de dix (10) mètres à partir de la ligne des hautes eaux, et ce, d'ici le 30 septembre 2015. De plus, à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement, il sera interdit à tout propriétaire de couper ou de tondre la pelouse ou le gazon de sa propriété dans la rive sur une profondeur de dix (10) mètres à partir de la ligne des hautes eaux sous réserve des exceptions stipulées audit règlement.

Le 8 mars 2013 à 10 h à la salle des délibérations du Conseil à l'Édifice municipal, M. Harold Gagnon, Maire, et M. Simon Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement, présenteront aux médias et aux personnes et organismes intéressés, le rapport intitulé « Suivi de l'état des berges du lac Etchemin – Bilan 2009-2012 » réalisé par le Conseil de bassin versant de la rivière Etchemin en collaboration avec la Municipalité de Lac-Etchemin et le règlement concernant la renaturation des rives dégradées ou artificielles du lac Etchemin. Ultérieurement, tous les riverains seront invités à assister à une soirée d'information traitant de ces deux sujets fortement d'actualité.

Par ce règlement, la présence de fertilisation sera freinée considérablement par les rives boisées autour du lac Etchemin. La végétation dans la rive favorise l'augmentation de la richesse biologique, agit comme brise-vent, est un rempart contre l'érosion, est un filtre contre la pollution de l'eau, est un écran solaire, est un régulateur de l'eau et assure la conservation du caractère naturel d'un lac.

- 30 -

Pour information : Simon Roy, OMBE
Inspecteur en bâtiment et en environnement
Municipalité de Lac-Etchemin
Tél. (418) 625-4521
Courriel : munetchemin.sr@sogetel.net